

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DEV 005-950/15/CC

■ Technopôle de Château Gombert - Construction d'un hôtel technologique à vocation photonique optique - Bilan de clôture du mandat avec la Soleam.

DEASV 15/12883/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a souhaité accompagner la dynamique du Technopôle de Château Gombert dans le domaine de l'optique-photonique, technologie clé et enjeu majeur de développement; l'agglomération marseillaise et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur représentant un pôle d'excellence reconnu au plan national et international. Après avoir réalisé un Hôtel Technologique avec une pépinière en son sein, MPM a réalisé un second bâtiment du même type, destiné à recevoir des entreprises en création mais plutôt tourné vers l'Optique-Photonique.

L'opération est adossée à la recherche publique et privée, aux écoles d'ingénieurs et aux entreprises principalement situées sur le Technopôle de Château Gombert qui ambitionne de devenir la tête de réseau de ce pôle.

L'ensemble de ces compétences a été fédéré dans l'association Pop Sud.

Ces compétences reconnues ainsi que la dynamique d'échanges et de coopération mise en place par Pop Sud offrent une chance unique pour Marseille, de disposer d'un grand projet technologique d'envergure internationale: Optitec, mettant en synergie formations, recherche, développement des technologies de l'innovation, création et développement des entreprises.

La réalisation de cet Hôtel Technoptique permet de répondre aux objectifs suivants :

- Développer sur le Technopôle de Château Gombert le volet création et développement d'entreprises dans le domaine optique-photonique.
- Développer l'aide à la création d'entreprises dans les domaines de compétences du technopôle de Château Gombert.
- Développer des locaux adaptés aux PME de technologie pour le développement d'entreprises en sortie de pépinière et permettre de nouveaux arrivants sur le site.

Par délibération du 10 avril 2005 la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une autorisation de programme et donc le lancement de l'opération. Pour la réalisation de cette opération, un mandat a été passé avec en 2006 avec Marseille Aménagement (devenu Soleam).

Par délibération du 31 octobre 2013 n°FCT 013-589/13/CC, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé les transferts des contrats de Marseille Aménagement à SOLEAM;

La réalisation de cette opération étant maintenant terminée, y compris l'année de parfait achèvement, il convient de clôturer le mandat avec la SOLEAM (ex Marseille Aménagement)

Le total de dépenses atteint un montant de 6 229 612,34 euros TTC.

Ce montant est nettement inférieur à l'autorisation de programme qui est de 7 500 000 euros TTC, cette différence est due aux résultats des appels d'offres qui ont été inférieurs aux estimations.

Des pénalités de retard avaient été appliquées à l'entreprise Jolisol à la fin du chantier, afin de la contraindre à respecter les délais de livraison du bâtiment.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

L'entreprise ayant su faire preuve de réactivité en terminant le chantier dans le temps imparti, ces retenues ont été supprimées lors du Décompte Général Définitif.

Aussi, il est proposé de rembourser à Jolisol titulaire du marché 10.25 le montant des retenues qui lui ont été appliquées, à savoir 5 262,40 euros.

Le bilan de clôture joint à la présente délibération fait apparaître un solde de trésorerie en faveur de la SOLEAM d'un montant de 27 122,37 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération ECO 5/771 CC du 10 octobre 2005 approuvant l'autorisation de programme pour la construction d'un Hôtel Technoptique à vocation optique-photonique sur le site de Château-Gombert

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de procéder aux opérations de clôture du mandat conclu avec la SPL SOLEAM et de lui donner quitus de sa mission.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est pris acte du bilan de clôture du mandat n°2005/PA/015 ci annexé, comportant l'état récapitulatif des dépenses et des recettes affectées à la convention de mandat.
Ce document fait apparaître un cout définitif de 6 229 612,34 euros TTC et un solde en faveur de la SOLEAM de 27 122,37 euros TTC.

Article 2 :

Est approuvée la remise des pénalités de retard qui ont été appliquées à l'entreprise Jolisol titulaire du marché 10.25 pour un montant de 5 262,40 euros TTC.

Article 3 :

Est donné quitus à la SOLEAM de sa mission.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté urbaine : Sous politique B330 - Service 900 000.- Nature 2313.- Fonction 90.

Pour Visa
Le Vice-Président Délégué - Développement
économique - Zones d'Aménagement Concerté

Pour Présentation
La Présidente Déléguée de la Commission
Développement Economique et Emploi

Patrick BORE

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER